

DECLARATION LIMINAIRE

CTL DU 12 FEVRIER 2019

Depuis plus de dix ans, la DGFIP et ses agents sont la cible des gouvernements, l'actuel accélérant l'entreprise de casse. La mise en place du prélèvement à la source, tout en continuant à supprimer des emplois (2130 en 2019, 44 dans le Val de Marne), ne fait qu'empirer les choses tant pour les personnels que pour le public.

Un mot sur le Prélèvement à la Source, nos collègues formateurs le disent eux mêmes aux agents en stage : il ne s'agit pas d'une mesure de simplification, ni pour les usagers, ni pour les agents de la DGFIP, ni même pour les collecteurs. Il s'agit de privatiser la collecte de l'Impôt sur le Revenu (IR), que la DGFIP recouvrait à 98%, alors que chaque année, il manque 17 milliards d'euros de TVA collectés.

Le gouvernement tente de nous faire croire que le PAS est une promenade de santé, une « petite surcharge de travail ».

Pour la CGT, le PAS n'est pas une promenade de santé, loin s'en faut. Certains collègues de province ont été violemment agressés, des centres des finances publiques ont été détériorés ! Les insultes à l'accueil sont choses fréquentes, les services de polices sont régulièrement contactés (notamment à Créteil) pour régler les situations les plus difficiles...Les témoignages des agents lors du dernier CTL emploi, les pétitions remises par les agents du SIP de Vincennes et de Créteil traduisent bien les difficultés rencontrées sur le terrain par les collègues face aux multiples sollicitations des contribuables. Alors, non, le PAS n'est pas une promenade de santé !!!!

La faible prime de 200 euros pour la « petite surcharge de travail » pour seulement une partie des agents ne suffira pas à faire passer la pilule, surtout que les mauvais coups continuent de pleuvoir. A titre d'exemple, la rémunération arbitraire et la mobilité forcée arrivent pour tous les corps de la DGFIP, dans le cadre du RIFSEEP, en janvier 2020, le recul en matière de mutation (affectation au département), le recul en matière de promotion (limitation du nombre de présentation à un concours etc....)

Tous les services sont touchés par le manque d'effectifs et les restructurations permanentes, par les difficultés grandissantes et par la dégradation des conditions de travail.

Les exigences des personnels sont claires et légitimes : des emplois, de la rémunération, de bonnes règles de gestion et l'arrêt des restructurations ! En témoigne la forte participation des agents à la journée d'action locale du 4 février dernier ! Tout ça pour pouvoir continuer à exercer nos différents métiers correctement en assurant un service public et un service au public de qualité. Les agents sont attachés à leurs missions, nous cessons de vous le répéter dans les différentes instances, vous avez la clairvoyance de le reconnaître, enfin un point commun !!!

Mais plus marquant encore, une nouvelle notion a fait son apparition dans le paysage depuis quelques mois : la « déconcentration de proximité » ou « la géographie revisitée ». Nous avons eu la RGPP (révision générale des politiques publiques), remplacée par la MAP (modernisation de l'action publique), on nous avait saupoudré d'un peu d'ASR (Adaptation Structure Réseau).....A courts d'acronymes mais pas de mauvaises idées pour démolir notre service public et dans le cadre de CAP 2022, voilà donc maintenant la « déconcentration de proximité » ou la « géographie revisitée ».

En effet, le 11 juillet, devant 600 cadres du ministère de l'action et des comptes publics, le ministre Gérard DARMANIN déclinait pour la DGFIP les orientations de CAP 22.

En page 7 de son discours, on pouvait relever les phrases suivantes :

« J'ai également demandé au Directeur Général des Finances Publiques de me proposer une organisation différente entre le front office et le back office.

Surtout, je lui ai donné comme consigne claire de me proposer une réorganisation territoriale des services de l'administration. Ce projet consistera en un mouvement de déconcentration d'une partie des services qui sont actuellement en Île-de-France afin de les réimplanter en régions et des services actuellement dans les métropoles afin de les réimplanter dans les territoires ruraux ou péri-urbains ».

Le 13 décembre, le Directeur Général des Finances Publiques réunissait tous les DDFiP/DRFiP. A cette occasion, les Directions locales ont donc reçu une feuille de route pour une nouvelle organisation du réseau à l'horizon 2022.

Ainsi, l'avant-projet intitulé « Bâtir un nouveau réseau » qui présente la future organisation du réseau à l'horizon 2022 prévoit notamment :

- des SIP et des SIE de grande tailles (50 personnes)
- 120 SPF pour toute la France
- 1 poste comptable (50 personnes) par groupement Hospitalier de Territoire
- le réseau SPL organisé en Back office 1 à 3 par département, localisé dans des villes moyennes

L'idée de Bercy est de « saupoudrer » la présence de la DGFIP au sein de Maisons de Service au Public ou des collectivités territoriales, en lien avec le développement du télétravail, des espaces de co-working, avec un accueil uniquement sur RDV.

C'est l'administration façon puzzle : la fin des services de pleine compétence. On nous promet une administration prétendument « moderne », tout numérique, présente partout nous redoutons une administration surtout très loin des usagers. Car toute cette « déconcentration de proximité » se fera dans un contexte de suppressions d'emplois sur la base d'un contrat pluriannuel pour pouvoir coller aux promesses du président MACRON et les 50 000 suppressions d'emplois dans la fonction publique d'État.

Très concrètement, l'organisation de l'administration telle qu'on la connaît aujourd'hui est terminée. Une telle transformation de notre administration avec toujours moins de moyens, c'est à terme une administration moins efficace et moins présente sur le territoire.

Toujours lors de cette réunion avec la Direction générale, un calendrier vous a été communiqué :

- une phase d'échanges entre Vous et les services centraux entre la mi-février et la mi-mars.

Lors de l'audience avec Mme VANDAMME en date du 28 janvier dernier suite à la visite éclair spéciale PAS du DG à Créteil, vous nous aviez indiqué avoir une page blanche, que rien n'était arrêté.

Nous sommes le 12 février, vous avez donc abouti dans votre réflexion sur l'avenir des services du département. D'autres Directions ont d'ores et déjà indiqué les contours des propositions remontant à la DG. Les agents du département sont en droit de savoir, la CGT exige des réponses avant validation du projet.

En effet, si on regarde le calendrier, les élus, les agents, les représentants du personnel, et les cadres ne seront sollicités que dans un second temps, à la mi-mars. Cette « phase de concertation » aura « pour vocation de susciter de la part des élus des propositions d'accompagnement » (sic). Est-ce à croire que la DG n'attend rien de ses personnels et de ses cadres en termes d'idées constructives ? On valide d'abord et on verra après ?

Lors de cette audience du 28 janvier, Mme VANDAMME s'était engagée à transmettre à M PARENT un compte rendu fidèle de nos échanges du jour, compte rendu qu'elle s'était également engagée à fournir aux différentes organisations syndicales. Vous nous avez indiqué lors de la 2nde convocation du CTL emploi que vous aviez reçu ce compte rendu et que vous alliez nous le transmettre. A ce jour, nous n'avons rien reçu. !

Nous vous demandons, comme il en était convenu, communication de ce document.

A l'ordre du jour de ce comité technique local, vous souhaitez nous présenter la mise en place du télétravail dans le département :

La fiche présentée au CT nous semble très largement insuffisante. Au regard du changement que ce nouveau mode d'organisation du travail nécessite et des travaux à réaliser en amont, la date d'avril nous paraît utopique pour ne pas dire fantaisiste.

Il nous semble qu'à minima les documents suivants auraient dû nous être transmis pour nous permettre d'exercer nos mandats dans les conditions optimales et notamment :

- Documentation en provenance de RH 2 C

- fiches d'auto-évaluations agents et manager ;
- foire aux questions télétravail ;
- modèle de convention entre l'agent et le chef de service ;
- contenu des e-formation (IGPDE) : à destination des managers et des agents
- la circulaire

Par ailleurs, un certain nombre de questions d'ordre technique se posent concernant les matériaux nécessaires à la mise en œuvre du télétravail.

Toutes ces interrogations nous conduisent à demander la tenue d'un groupe de travail qui serait seul de nature à apporter les éclairages nécessaires pour la mise en place du télétravail dans le département.

Les ponts naturels

Comme chaque année, la CGT FINANCES PUBLIQUES demande le financement de l'intégralité des ponts naturels par la direction au moyen d'une autorisation d'absence exceptionnelle. Ces autorisations sont à la discrétion de la DDFIP et vous avez donc la main sur cette possibilité.

Compte tenu des conditions de travail difficiles que vous reconnaissez, offrir une journée aux agents serait un petit signe de reconnaissance de leur investissement.

Nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse de notre courriel du 08 février dernier, vous demandant de rajouter à l'ordre du jour de ce CTL la procédure d'entretien professionnel des EDR.

Préalablement à l'ouverture du CT, nous exigeons donc des réponses sur la géographie revisitée, le compte rendu de Mme VANDAMME et la tenue d'un groupe de travail pour le télétravail.

Compte rendu :

Mme Morin n'ayant pas accédé à nos requêtes, les élus Cgt Finances Publiques ont quitté la séance.